

N°38

Objet :

**ORGANISATION DU TEMPS
DE TRAVAIL DES AGENTS
D'ENTRETIEN ET DE
GARDIENNAGE DE LA
DIRECTION DES SPORTS ET
DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

25 JUIN 2024

Date de la Convocation :

19 JUIN 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

19 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|-------------------|-----------|-----------------------|
| Alisson ZANI | pouvoir à | Katell LANDIER |
| Gharib NAJI | pouvoir à | Martin DESSAIGNES |
| Jean-Marc JUSTINE | pouvoir à | Jean-François DEMAREZ |

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 03

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

N°38

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ENTRETIEN ET DE GARDIENNAGE DE LA DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU la délibération n°7 du conseil municipal du 2 février 2022 relative au temps de travail,
VU l'annexe relative à l'organisation du temps de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la Direction des Sports et de la Vie Associative,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant le souci d'harmonisation, d'organisation et de continuité de service,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification des cycles de travail des agents d'entretien et de gardiennage de la Direction des Sports et de la Vie Associative.

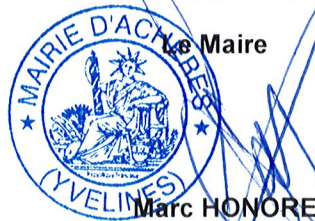
ARTICLE 2 : DIT que ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012.

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Deliberation publiée le

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240625-038DEL24_ORGA-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024